

FORUM: Commission de Consolidation de la Paix

QUESTION : Quelles perspectives pour le Libéria à la fin de la mission MINUL?

PORTE-PAROLE : Etats--Unis

MEMBRES SIGNATAIRES : Australie, Chine, Corée du Sud, Japon, USA, Reporters SF, Russie

La Commission de Consolidation de la Paix,

Accueillant avec satisfaction que la mission MINUL (Mission des Nations Unies au Liberia) s'est achevée le 30 mars 2018, (Japon)

Reconnaissant que les forces de la paix de l'ONU sont finalement parties du Liberia après la guerre civile, (Corée du Sud)

Rappelant que les clivages ethniques et culturels existants, pouvant tout de même impacter et fragiliser la situation politique du pays, devraient être résolus en vue de maintenir la cohésion nationale, (Corée du Sud)

Sachant que des élections ont été organisées à quelques mois de la mission MINUL et que le nouveau gouvernement du président M.Weah est resté en collaboration très étroite avec la MINUL (Australie)

Soulignant que depuis la fin de la mission MINUL les capacités militaires ont été augmentées afin de pouvoir faire perdurer les aboutissements positifs de la mission, (Australie)

Notant avec satisfaction la création de la radio qui a contribué à la communication, l'information, le sentiment d'appartenance à un pays, malgré l'hétérogénéité des populations , (Australie)

1. Rappelant que la mission entreprise par l'ONU à travers la mission MINUL soit poursuivie dans les cadres définis par le Conseil de Sécurité pour :
 - a. permettre le déroulement des élections dans de bonnes conditions,
 - b. permettre à des observateurs libériens et internationaux, dépêchés par l'ONU, de donner leur rapport sur l'observation du vote et sur le déroulement démocratique de l'élection,
 - c. s'assurer que le paix soit durable, autonome et pérenne et qu'il n'y ait plus de risques à long terme de nature :
 - i. politique,
 - ii. économique,
 - iii. sécuritaire ;

2. Estimant que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit sacré, la Commission de Consolidation de la Paix est résolue à aider le gouvernement démocratiquement élu du Libéria dans le secteur sécuritaire en :
 - a. apportant son aide en envoyant plus d'hommes sur le terrain, en attendant une stabilisation du pays et une réponse durable aux problèmes rencontrés par le pays,
 - b. en formant davantage les futurs soldats de l'armée du Libéria et en formant également ses officiers pour assurer une véritable sécurité contre tout soulèvement illégal ou attaques terroristes contre les autorités et les civils du pays ;

3. Encourage l'élaboration de nouvelles externalités porteuses pour le Libéria permettant de rapprocher les différentes communautés autour de projets socio-économiques qui passeront ;
 - a. par des investissements dans,
 - i. le secteur primaire,
 - ii. l'industrie et le secteur tertiaire accompagnant un désenclavement du pays,

- b. une politique de mise en valeur de la culture du pays, via la création de musées et d'associations culturelles,
 - c. dans le développement urbain,
 - i. par une politique de mixité sociale,
 - ii. par la création d'associations de quartier,
 - iii. par la mise en conformité des infrastructures publiques ;
4. Désireux de voir ce pays sortir de son isolement géographique et économique propose la création d'un fonds de réserve international pour le développement des infrastructures économiques et sociales permettant de financer des projets et des investissements publics comme :
- a. les hôpitaux publics et assurer de ce fait une bonne santé et donc de doper l'économie du pays,
 - b. les infrastructures de transport terrestre et les voies de communication maritime permettant à tous d'avoir une mobilité nationale et internationale, tant au niveau des flux de marchandises qu'au niveau des flux humains,
 - c. les réseaux de télécommunications et d'échanges d'informations financières et technologiques pour permettre une accélération du processus d'intégration à la mondialisation ;
5. Propose la signature d'accords commerciaux permettant et facilitant le libre-échange des marchandises et des flux humains, entre le Libéria et les autres pays pour permettre une augmentation des volumes commerciaux et une meilleure intégration au commerce international :
- a. favorisant l'intégration industrielle primaire et secondaire selon les possibilités des pays étrangers,
 - b. approuvant la priorité à l'emploi d'une main d'oeuvre libérienne pour permettre le développement économique ;
6. Conscient que le Libéria est un pays fragile, propose d'interdire aux investisseurs étrangers de proposer des prêts bancaires prédateurs et d'établir un taux d'intérêt plafond, pour éviter la dépendance des Etats par rapport aux investisseurs étrangers ;
7. Invite à un développement usuel de l'anglais comme langue de communication pour que toutes ces communautés puissent désormais avoir des interactions claires, compréhensibles et harmonieuses via la mise en place de parcours professionnalisants par des formateurs internationaux issus des systèmes éducatifs les plus performants des Etats-membres, ainsi que la diffusion de valeurs favorisant le développement du Libéria ;
8. Félicite l'ONU pour la réactivation de la radio en anglais et dans les autres langues parlées dans le pays.